

FORMATION DES PERSONNELS A LA RADIOPROTECTION DES PERSONNES EXPOSEES AUX RAYONNEMENTS IONISANTS A DES FINS MEDICALES

Contexte

Cadre Réglementaire :

Décision n° 2017-DC-0585 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 mars 2017 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales,

Décision n° 2019-DC-0669 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 juin 2019 modifiant la décision n° 2017-DC-0585 du 14 mars 2017 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales

Guide pratique professionnel de formation continue a la radioprotection des personnes exposées a des fins médicales

Objectifs

A l'issue de la formation, les professionnels doivent être capables :

- de reconnaître les composants des risques inhérents aux rayonnements ionisants dans le domaine médical
- d'appliquer la réglementation
- de mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe de justification des expositions (objectif n°3)
- de mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe d'optimisation des doses reçues par les personnes exposées
- d'analyser leur pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques inhérents aux rayonnements ionisants, de la justification des expositions et de l'optimisation des doses à délivrer pour améliorer la radioprotection des personnes exposées
- d'informer la personne exposée afin qu'elle puisse devenir actrice de sa radioprotection

Renseignements complémentaires

PREREQUIS :

Pour s'inscrire à la formation les personnels concernés devront être à jour de leur formation 'Radioprotection des travailleurs'

SANCTION DE LA FORMATION :

Délivrance d'une attestation individuelle (profession ou domaine) au professionnel qui a satisfait à l'évaluation des acquis (connaissances et compétences attendues) à l'issue de la formation. Cette attestation est valide 7 ans

Programme

La formation continue des professionnels de santé à la radioprotection des patients a pour finalité de maintenir et de développer une culture de radioprotection afin de renforcer la sécurité des patients exposés aux rayonnements ionisants à des fins de diagnostic ou de thérapie.

Elle doit permettre une déclinaison opérationnelle et continue, par les différents acteurs, des principes de justification des expositions aux rayonnements ionisants et d'optimisation de la radioprotection des patients, et le cas échéant, par incidence, celle des équipes soignantes, ces acteurs s'étant appropriés le sens de ces principes et en maîtrisant le savoir-faire. »

La formation est réalisée en Blending Learning (4 heures à distance et 3 heures en classe virtuelle) ou en présentiel

Public

IBODE, IDE faisant fonction d'IBODE

Exercice

2021

Nature

AFR

Organisé par

SAS KYREL

Durée

7 heures

Typologie

Action prioritaire (ex DPC)

Date et lieu

GRUPE 1

Du 1er mars au 31 mars 2021

Groupe 1 : Module à distance de 4 heures

Le 6 avril 2021

Groupe 1 : Classe virtuelle de 3 heures

A préciser ultérieurement

GRUPE 2

Du 1er mars au 31 mars 2021

Groupe 2 : Module à distance de 4 heures

Le 7 avril 2021

Groupe 2 : Classe virtuelle de 3 heures

A préciser ultérieurement

GRUPE 3

Du 1er mars au 31 mars 2021

Groupe 3 : Module à distance de 4 heures

Le 28 avril 2021

Groupe 3 : Classe virtuelle de 3 heures

A préciser ultérieurement

GROUPE 4

Du 1er mars au 31 mars 2021

Groupe 4 : Module à distance de 4 heures

Le 29 avril 2021

Groupe 4 : Classe virtuelle de 3 heures

A préciser ultérieurement

GROUPE 5

Du 1er mars au 31 mars 2021

Groupe 5 : module à distance de 4 heures

Le 30 avril 2021

Groupe 5 : Classe virtuelle de 3 heures

A préciser ultérieurement

GROUPE 6

Du 1er mars au 31 mars 2021

Groupe 6 : module à distance de 4 heures

Le 17 mai 2021

Groupe 6 : Classe virtuelle de 3 heures

A préciser ultérieurement

GROUPE 7

Du 1er mars au 31 mars 2021

Groupe 7 : module à distance de 4 heures

Le 18 mai 2021

Groupe 7 : classe virtuelle de 3 heures

A préciser ultérieurement

GROUPE 8

Du 1er mars au 31 mars 2021

Groupe 8 : module à distance de 4 heures

Le 19 mai 2021

Groupe 8 : Classe virtuelle de 3 heures

A préciser ultérieurement